

proposer aux provinces une étude spéciale du développement urbain, menée en consultation étroite avec toutes les autorités intéressées; un rapport serait soumis à la fois aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ainsi qu'au public; ainsi, tous les Canadiens pourraient prendre conscience des problèmes futurs et tous les échelons de gouvernement recevraient les avis les plus judicieux en vue d'élaborer leurs propres plans et d'apporter leur contribution à la solution de ce grand problème.

Vous serez invités à étudier de nouveaux programmes sur l'habitation qui, tout en étant fondés sur le principe que le logement relève, au premier chef, des particuliers et des autres paliers de gouvernement, aideront à répondre aux besoins futurs, clairement prévisibles.

Les répercussions de la science, de l'industrialisation et de l'urbanisation, ainsi que l'évolution qu'on constate au Canada et à l'étranger, exigent une révision constante de nos objectifs et de nos politiques en matière d'agriculture. Mon Gouvernement, prévoyant qu'au cours de son deuxième siècle d'existence le Canada restera l'un des grands pays agricoles du monde, se propose de créer, sous la direction du Ministre de l'Agriculture, une équipe spéciale chargée de préciser nos objectifs dans le domaine agricole et de recommander, pour les atteindre, les programmes à mettre en œuvre. On aura ainsi une base solide pour la mise au point, en liaison complète avec les provinces, d'une politique agricole nationale. Cette politique nationale verra à assurer aux cultivateurs compétents de notre pays des bénéfices comparables à ceux qui s'obtiennent dans les autres secteurs de notre économie et dignes de la contribution que le secteur agricole apporte à notre bien-être. En même temps, un programme de recyclage sera établi pour ceux qui veulent quitter le domaine agricole.

L'évolution des besoins des collectivités rurales mérite aussi une attention spéciale. Au cours de la présente session, le Parlement sera prié d'adopter une loi établissant des prêts à long terme aux associations et aux sociétés d'agriculture et de pêcheries, afin qu'elles puissent assurer à ces collectivités des services à la mesure de leurs besoins. L'évolution de l'agriculture exige des capitaux plus élevés pour permettre le maintien et l'expansion d'un régime agricole concurrentiel. Vous serez donc priés d'étendre la portée de la Loi sur le crédit agricole, notamment pour permettre aux jeunes hommes et aux fils de cultivateurs d'aménager ou d'acquérir des exploitations productives et rentables.

Les vastes ressources naturelles que nous apportons dans notre second siècle de Confédération nous seront indispensables si nous

voulons répondre à nos besoins et maintenir notre position éminente dans le commerce international. Le Gouvernement présentera, au cours de la session, des mesures visant à conserver et protéger les grandes richesses dont le Canada est si largement pourvu. Les ressources hydrauliques elles-mêmes deviennent de plus en plus précieuses. La lutte contre la pollution prend une importance économique et sociale telle que le Gouvernement entend l'intensifier, de concert avec les provinces. A cette fin, vous serez priés d'adopter une nouvelle Loi canadienne sur les eaux qui servira de base à l'amélioration et à l'application d'une politique hydraulique nationale.

En même temps, la recherche de nouvelles ressources incite à la mise en valeur du Nord. Depuis quelques années, l'administration des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon a beaucoup progressé. Le Gouvernement songe à de nouveaux stimulants pour l'industrie et à la planification économique régionale de façon à renforcer l'économie du Nord.

Le soutien des initiatives scientifiques et intellectuelles et la mise en valeur des ressources naturelles ne profiteront guère à la collectivité canadienne au cours du deuxième siècle de la Confédération si l'on ne travaille pas de façon concertée à l'amélioration des relations entre le citoyen et son gouvernement. Le Gouvernement attache donc la plus grande importance à la réforme administrative et législative destinée à faire en sorte que le citoyen comprenne ce qui se passe, s'y sente engagé et, par conséquent, accorde son appui et sa participation aux institutions sociales de notre pays. Vous serez priés d'examiner la procédure et les méthodes administratives, non seulement pour les rendre plus efficaces, mais, encore, plus simples et plus utiles aux yeux du simple citoyen. Le Canada doit chercher à créer une société dans laquelle chaque citoyen pourra devenir un véritable participant éclairé et jouer un rôle à la mesure de ses aspirations et de ses moyens.

Le comité permanent des privilèges et élections des Communes sera prié de poursuivre son étude du rapport du Comité des dépenses électorales. Lorsque cette étude sera terminée, le Gouvernement soumettra des propositions à votre examen.

Vous serez invités à étudier la réforme de nos lois régissant le divorce. Le Gouvernement présentera également une proposition concernant la peine capitale. Dans toutes ces questions où les décisions dépendent tellement du jugement et des convictions personnelles, il faudra étudier soigneusement la façon de procéder au Parlement. Des dispositions seront